

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2021 - 062

SEANCE DU 26 MAI 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 90

Suppléants présents : 6

Pouvoirs : 10

Date de convocation :

20/05/2021

Date d'affichage :

28/05/2021

| | | | | | | | |
|-----------|-----|--------|-----|----------|---|---------------|---|
| Votants : | 106 | Pour : | 106 | Contre : | 0 | Abstentions : | 0 |
|-----------|-----|--------|-----|----------|---|---------------|---|

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Michael ; MAURON Francine ; MORAND Nathalie.

Excusés : BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir : ARTIGUES Damien à BUNOD Rémy ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BUCHOT Jean-Yves à PIETRIGA Guy ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GROSDIDIER Jean Charles à PROST Philippe ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; LAMARD Philippe à ETCHEGARAY Josiane ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick.

Absents : BELLAT Stéphane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy.

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil communautaire de déléguer au Président un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de Communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- APPROUVER l'avenant du transfert de prêt n° 00000032463 relatif au financement d'investissements relevant de la compétence assainissement collectif souscrit par la commune de PONT DE POITTE à Terre d'Émeraude Communauté suite au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif par ses communes membres à Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1er janvier 2020.
- APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du complexe sportif du collège d'Arinthod étant donné la nécessité de clarifier la participation de Terre d'Émeraude Communauté pour l'année 2020, dite année de transition pour la reprise progressive par la nouvelle communauté de communes des compétences qu'elle intègre.
- D'APPROUVER la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'accompagnement d'enfants porteurs de Handicap afin de bénéficier d'une aide financière pour l'année 2020 pour l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap au sein des Accueils de Loisirs et du secteur Jeunes du Territoire Ex-Communauté de communes Région d'Orgelet.
- D'APPROUVER la convention de partenariat pour la finalisation de l'élaboration du PLUi entamé sur le secteur Ex- Jura Sud.
- D'APPROUVER les avenants n°3 et n°5 du marché de services avec l'association Léo Lagrange pour les accueils de loisirs de Clairvaux-les-Lacs, Pont de Poitte, Bonlieu et Doucier suite à l'interruption provisoire des prestations prévues au marché à cause de l'épidémie de Covid-19 et des conséquences financières que cela entraîne.
- D'APPROUVER les conventions avec les associations de randonneurs pour assurer le balisage et l'entretien des sentiers PDIPR sur Terre d'Émeraude communauté pour l'année 2021 conformément à la Charte Départementale officielle.
- D'APPROUVER l'avenant n°4 du marché de services avec l'association Léo Lagrange pour la crèche « les petits canards », située à Clairvaux les lacs suite à l'interruption provisoire des prestations prévues au marché à cause de l'épidémie de Covid-19 et des conséquences financières que cela entraîne.
- DÉCLARER l'infructuosité du marché pour le bail commercial saisonnier pour l'exploitation de « l'ancien chalet du Cuir » sur la base nautique de Surchauffant et à proximité du Pont de la Pyle étant donné l'absence de candidature remise pour l'exploitation de la cellule commerciale.
- DÉCLARER l'infructuosité du marché pour le bail commercial saisonnier pour l'exploitation du chalet dénommé « le chalet du pont de la Pyle » situé à proximité du Pont de la Pyle étant donné l'inadéquation entre les attentes exprimées par Terre d'Émeraude Communauté et les candidatures présentées pour l'exploitation de la cellule commerciale ainsi que la remise en état du bâtiment trop importante et la durée trop longue occasionnée par des travaux de réhabilitation.
- D'APPROUVER l'avenant proposé par la Société IN SUN WE TRUST au contrat relatif à l'évaluation du potentiel solaire des toitures situées sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays des Lacs pour proroger de deux ans la durée d'accompagnement des porteurs de projets intéressés dans la concrétisation de leur projet par une prestation de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

- D'APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de des ouvrages d'assainissement afin que les communes disposent des moyens techniques nécessaires (humains, matériels) à la réalisation des opérations d'entretien des ouvrages d'assainissement situées sur leur territoire.
- D'ÊTRE AUTORISÉ à signer la convention de mise à disposition de service relative à l'entretien des ouvrages d'assainissement et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- D'APPROUVER la convention d'objectifs et de financement pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Moirans en Montagne pour 2021 – 2025 étant donné la fin de la convention d'objectifs et de financement au 31 décembre 2020 et la nécessité de reconduire la convention afin de bénéficier des aides PSU de la CAF du Jura.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 19 mai 2021 a émis un avis favorable,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

